

**Aux Secrétaires des Associations
Sportives ayant des participants aux
championnats d'Académie
d'ESCALADE**

S/C DE M. LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Caen, le 10/03/2022

Objet : **ESCALADE** – Championnat d'académie
- Collège et lycées par équipe établissement et excellence
Dossier : AB/NLGV/ESCA/02-21
Suivi par : Nathalie Le Guillou-Vaidis

ESCALADE
Championnat d'académie
par équipe d'établissement et excellence

Mercredi 30 mars 2022

à **AVRANCHES**

Salle Intercommunale Roger Lemoine
Boulevard Pasteur (tel : 02 33 48 66 65)

HORAIRE

Accueil à **8h30**
Compétition à **9h30**

Présence IMPERATIVE de toutes les équipes au début de la compétition

RESTAURATION

La compétition dure toute la journée. Pensez à prendre votre pique-nique.

RÈGLEMENT

Conditions de participation pour être en établissement

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** les 3 premières places des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1).
- les Associations Sportives qui sont classées dans les 5 premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- . avoir renseigné à la date du 18 décembre 2021 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- . avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.

« Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFME, **UN** élève sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports et des espoirs ou classé

- dans les premiers 15% d'un des classements permanent ou national de difficulté des catégories jeunes (Minimes, Cadets, Juniors, séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- dans les 15 premiers du trophée national POUSSINS-BENJAMINS (TNPB 2017) de l'année n-1
- ou dans les premiers 15% d'un des classements permanent ou national de bloc des catégories jeunes (Minimes, Cadets, Juniors, séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- ou un grimpeur demi-finaliste des derniers championnats de France FFME jeunes ou seniors de difficulté ou finaliste des derniers championnats de France FFME de bloc jeunes ou seniors, à la date du championnat. »

(Pour tous ces points, consulter le document « classement UNSS excellence » téléchargeable sur OPUSS ou sur le site FFME à la rubrique « classement » : du 1^{er} février au 1^{er} mai, avec mis à jour au 1^{er} de chaque mois)

Toutes les équipes ne remplissant pas les critères pour être en équipes d'établissement seront en excellence.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins – Minimes - Cadets	Minimes – Cadets – Juniors - Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul cadet autorisé	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul senior autorisé
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée - Non compétiteur de niveau départemental pour cette compétition mais de niveau académique pour le championnat de France, il peut être d'une autre association sportive de la même académie. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée ET intégré à la composition d'équipe. Il sera certifié de niveau départemental mais académique pour participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	UNSS adapté dans le respect du règlement fédéral UNSS et règles escalade UNSS	

- ↪ Le niveau minimum exigé est 4B collèges et 5A lycées.
- ↪ Épreuves : voies de difficulté en tête, bloc et vitesse.
- ↪ Pour les autres points se référer au règlement ci-joint.

CI-JOINT LIRE ATTENTIVEMENT LES REGLEMENTS "SIMPLIFIES"

DISPOSITIONS MATÉRIELLES & ORGANISATIONS

- ↳ Chaque équipe viendra avec ses baudriers, ses descendeurs et mousquetons.
- ↳ Les collègues présents feront partie du jury en supervisant les jeunes jury-élèves.
- ↳ Il est demandé de venir avec, au minimum, un jeune juge de voie.
Le jeune officiel est obligatoire. Si pas de jeune officiel, équipe non classée.
- ↳ Assurance : les grimpeurs s'assurent entre eux.
- ↳ **Organisations matérielles :** Frédéric DENIS – Professeur d'EPS – Col Challemel Lacour Avranches
Grégory JANVIER - Col Hée Fergant Vimoutiers
- ↳ **Organisation sportive :** Vincent DUVERNAY – Col Les Courtils Montmartin/Mer
- ↳ **Gestion informatique :** Vincent DROUARD - Lyc Dumont d'Urville Caen
- ↳ **Jeunes Officiels :** François LEMARIÉ – Lyc Robert de Mortain Mortain

INSCRIPTIONS

Chaque établissement doit confirmer sa participation en s'inscrivant en ligne sur le portail de l'UNSS avant le **24 mars 2022 – 14h00.**

JEUNES COACHES

Pour les équipes qualifiées aux championnats de France, le jeune coach est obligatoire et fait partie de l'équipe. Veuillez à prendre vos dispositions pour le former et le faire valider.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les championnats de France UNSS d'ESCALADE (établissement/excellence/sport partagé) se dérouleront à ARNAS (académie de Lyon) pour les collèges **du 16 au 18 mai 2022** et les lycées **du 18 au 20 mai 2022.**

Bonne compétition à tous.

Signé le 10 mars 2022
Par **Cyrille ROYER**
Chargé de mission
Service Régional UNSS Normandie
Site de Caen



ESCALADE SPORT PARTAGÉ

Le championnat d'académie d'escalade en sport partagé se déroulera le **mercredi 6 avril 2022 à IFS au lycée François Rabelais.**

ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

Epreuve combinée de 3 disciplines : difficulté, bloc et vitesse
8 secteurs à réaliser = 5 voies, 2 blocs + 1 vitesse

Chaque équipe est composée de 2 garçons + 2 filles.

Les épreuves sont communes à tous les concurrents indépendamment de leurs catégories d'âges.

- Chaque grimpeur s'exprime sur tous les secteurs.
- Chaque secteur est effectué par les 4 grimpeurs de l'équipe.
- Les élèves de l'équipe s'assurent entre eux.

Chaque équipe dispose de 18 minutes pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Un système de chronométrage commun indiquera les rotations aux équipes.

Entre la fin d'une rotation et le début de la suivante, une période de transition de 2 minutes permettra :

- A l'équipe qui vient de finir sa prestation : de libérer rapidement la zone après l'avoir remise en état pour l'équipe suivante
- A l'équipe qui arrive : de se préparer, après avoir déposé aux jeunes officiels ses licences et sa feuille d'équipe

Les secteurs seront enchainés dans un ordre précis. Afin de ne pénaliser aucune équipe, l'ordre sera établi de telle sorte que

- aucune équipe ne commence par la voie la plus difficile
- le rythme soit alterné entre les voies faciles et difficiles
-

Un tableau récapitulatif précisera sur place les horaires de passage de chaque équipe.

- Avec alternance de périodes grimpées et rotation de repos.
- A la mi-journée, vous disposerez de 2 rotations de repos consécutives pour vous permettre de manger.

Le classement s'effectuera par l'addition des points obtenus par les grimpeurs de l'équipe sur l'ensemble des secteurs.

- Chaque épreuve peut rapporter 100 points par grimpeur.
- Les performances de chacun comptent.
- L'équipe peut donc, au maximum, marquer 400 points par secteur.

Dès votre arrivée, vous devrez remettre au secrétariat la liste de vos engagés identifiés distinctement par équipe.

Matériel à prévoir : baudriers, couples mousqueton/descendeur (les cordes seront fournies par l'organisation).

RAPPEL RÈGLEMENT VOIE

A) INTRODUCTION

L'escalade de difficulté consiste à parcourir une ou plusieurs voies en tête avec un assurage du bas.

A) PROCÉDURE D'ESCALADE

Chaque équipe dispose d'un temps prédéfini pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Un seul essai par grimpeur. La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès que son corps ne touche plus le sol.

Un grimpeur peut désescalader à n'importe quel point pendant sa tentative tant qu'il ne retourne pas au sol. En cas de chute, la prise retenue est la prise la plus haute atteinte.

En cas d'oubli de dégaine, le juge mettra immédiatement fin à l'essai. La prise retenue sera la dernière prise avec laquelle il était possible de mousquetonner (sans aide d'un pied pour rapprocher la dégaine) et sans être dans l'obligation de désescalader.

Si un concurrent commet une erreur de mousquetonnage (yoyo), il doit déclipper la corde de la dégaine du bas et replacer le bon brin dans cette dégaine. En fin de tentative, toutes les dégaines doivent être mousquetonnées dans l'ordre.

Les élèves de l'équipe s'assurent entre eux.

Le jeune officiel déclenche le chronomètre lorsqu'il entend le chronomètre général. Il doit ensuite annoncer le temps restant sur demande des compétiteurs et donner le temps nominativement lorsqu'il ne reste plus qu'une minute.

B) MESURE DE LA HAUTEUR ATTEINTE

Chaque voie vaut 100 points. L'équipe peut donc marquer au maximum 400 points par épreuve.

Le score de chaque grimpeur dépend de la dernière prise validée lors de son essai.

- Le score maximal est de 100 points pour une voie TOPée (corde clippée dans la dernière dégaine)
- Chaque prise manquée réduit proportionnellement le score du grimpeur

Afin de départager des concurrents sur une même prise, le juge de voie apprécie deux valeurs, par ordre croissant : **Prise contrôlée ou utilisée**

1. On considère qu'une prise est « **contrôlée** » lorsque le grimpeur tient celle-ci et stabilise son corps.
2. On considère qu'une prise est « **utilisée** » lorsque le grimpeur réalise un mouvement de progression avec celle-ci en direction de la prise suivante (déplacement du centre de gravité et déplacement d'une main vers la prise suivante).

C) FIN D'UNE TENTATIVE DE VOIE

Une voie est considérée réussie lorsque le compétiteur a passé sa corde dans le mousqueton de la dernière dégaine et qu'il a réalisé sa prestation en respectant le règlement de la voie.

Un compétiteur sera considéré comme ayant échoué dans une voie s'il:

- tombe
- dépasse le temps imparti
- utilise une partie du mur ou une prise interdite
- en cas de mauvais mousquetonnage (oubli ou yoyo non rectifié).
- touche le sol après avoir commencé à grimper.
- utilise une aide artificielle (insert, plaquette, dégaine, corde tendue...).

RAPPEL RÈGLEMENT BLOC

A) INTRODUCTION

L'escalade de bloc consiste à gravir un passage court d'escalade. L'épreuve se déroule sans corde.

Chaque passage comporte :

- une position de départ obligatoire, soit pour les deux pieds, soit pour les deux mains, ou bien encore pour les deux mains et les deux pieds
- une prise dite « bonus » (ou intermédiaire)
- et une prise de sortie (top ou finale) obligatoirement tenue à deux mains corps stabilisé.

B) PROCÉDURE D'ESCALADE

Chaque équipe dispose d'un temps imparti pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Chacun d'eux dispose de 5 essais qu'ils effectuent dans l'ordre qu'ils désirent.

La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès que son corps ne touche plus le sol. Son essai doit débuter par une position contrôlée et stable sur les prises de départ identifiées. S'il démarre dans une position irrégulière, le juge l'arrête immédiatement et lui comptabilise un essai.

Chaque bloc vaut 100 points. L'équipe peut donc marquer au maximum 400 points par épreuve. On prend en compte la meilleure tentative.

Le jeune officiel déclenche le chronomètre lorsqu'il entend le chronomètre général. Il doit annoncer le temps restant sur demande des compétiteurs et donner le temps nominativement lorsqu'il ne reste plus qu'une minute.

C) FIN D'UNE PRESTATION

Le bloc est réussi si :

- la prise de sortie est tenue à 2 mains corps stabilisé
- et que le juge dit « OK » en levant le bras

La prestation est terminée lorsque :

- bloc réussi
- chute
- utilise une prise ou une partie interdite du mur
- touche le tapis pendant sa tentative
- dépasse le temps imparti
- mauvaise position de départ (un essai est comptabilisé dès que le corps quitte le sol, que ce soit en position de départ réglementaire ou non)

La prise bonus est comptabilisée si elle est tenue 2'' avec au moins une main (elle n'est pas obligatoire).

RAPPEL RÈGLEMENT VITESSE

A) INTRODUCTION

L'escalade de vitesse consiste à grimper en moulinette une voie dans le temps le plus court possible.

Un buzzer est installé en haut de la voie et matérialise la fin de la voie.

B) PROCÉDURE D'ESCALADE

Chaque équipe dispose d'un temps imparti pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Chacun d'eux n'a le droit qu'à 2 essais chronométrés. (Il est possible d'accorder, dans le temps de rotation imparti à l'équipe, une reconnaissance de la voie sous forme d'essai(s) non comptabilisé(s)).

Au départ, le grimpeur attend le signal du starter en position réglementaire :

- un pied au sol et l'autre sur la première prise de pied
- une ou deux mains sur les premières prises de main

La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès que son corps ne touche plus le sol.

Dans le cas d'un faux départ, le juge en charge du départ arrête le compétiteur immédiatement. Pour chaque essai, un concurrent commettant 2 faux départs ne sera pas chronométré. S'il n'a pu valider un temps, il est considéré comme ayant chuté et recevra 0 point.

Le meilleur des 2 essais de chaque grimpeur est comptabilisé pour le classement.

Chaque grimpe obtient de 0 point (en cas d'absence de temps) à 100 points (temps minimum). L'équipe peut donc marquer au maximum 400 points.

Le jeune officiel déclenche le chronomètre lorsqu'il entend le chronomètre général. Il doit annoncer le temps restant sur demande des compétiteurs et donner le temps nominativement lorsqu'il ne reste plus qu'une minute.

C) FIN D'UNE PRESTATION

Au sommet de la voie, chaque compétiteur finit son essai lorsqu'il arrête le chronomètre en pressant le buzzer avec la main.

Dans le cas d'un arrêt d'une tentative, le concurrent n'est pas chronométré :

- chute
- touche le sol avec n'importe quelle partie du corps après avoir pris le départ
- utilise une prise ou une partie interdite du mur
- dépasse le temps imparti

INFORMATIONS JEUNES OFFICIELS

4 jeunes officiels par secteur :

- au minimum 2 à la table pour le côté administratif et comptage des points :
 - o vérification licences des 4 grimpeurs et feuille d'équipe
 - o remplir la feuille d'épreuve avec le nom des grimpeurs et les points marqués
 - o ainsi que la feuille d'équipe
- 1 présent au pied de voie pourra gérer l'aspect sécurité
 - o vérification baudrier,
 - o nœud d'encordement (**nœud de huit et nœud d'arrêt obligatoires**)
 - o et descendeur
- le 4^{ème} pourra
 - o à la fin de chaque rotation, ramener la feuille d'épreuve au secrétariat
 - o provisoirement s'absenter pour aller manger ou boire

Sur votre table, vous disposerez :

- du règlement de l'épreuve
- d'une photo de la voie
- d'une table de cotation (score à attribuer)
- d'un chronomètre
- et de feuilles d'épreuve à retourner au secrétariat après chaque passage d'équipe

Un chronomètre général rythme la compétition. Toutes les épreuves commencent et se terminent en même temps. Néanmoins, vous disposez d'un chronomètre pour informer les compétiteurs du temps qu'ils leur restent. Pensez à le déclencher au signal.

Observez la voie, la photo et la table de cotation pour bien vous en imprégner.

Championnats d'Académie d'escalade par équipe

AVRANCHES

Mercredi 30 mars 2022

Équipes qualifiées



	COLLEGES		LYCEES	
	ÉQUIPES ÉTABLISSEMENT	ÉQUIPES EXCELLENCE	ÉQUIPES ÉTABLISSEMENT	ÉQUIPES EXCELLENCE
CALVADOS	<ul style="list-style-type: none"> - 05122 COL Jacques Prévert Verson 1 - 05091 CLG Des Douits Falaise 1 - 05122 COL Jacques Prévert Verson 2 - 05103 COL Marcel Gambier Lisieux - 05122 COL Jacques Prévert Verson 3 	<ul style="list-style-type: none"> - 05064 COL Langevin-Wallon Blainville/Orne 1 - 05064 COL Langevin-Wallon Blainville/Orne 2 - 05064 COL Langevin-Wallon Blainville/Orne 3 	<ul style="list-style-type: none"> - 05010 LYC Victor Hugo Caen 1 - 05001 LYC Alain Chartier Bayeux - 05010 LYC Victor Hugo Caen 2 - 05043 LPO Rabelais Ifs - 05008 LYC Marcel Gambier Lisieux 	néant
MANCHE	<ul style="list-style-type: none"> - 05262 CLG Challemel Lacour Avranches 1 	<ul style="list-style-type: none"> - 05289 CLG Les Courtils Montmartin 1 - 05289 CLG Les Courtils Montmartin 2 - 05289 CLG Les Courtils Montmartin 3 - 05289 CLG Les Courtils Montmartin 4 - 05262 COL Challemel Lacour Avranches 1 - 05262 COL Challemel Lacour Avranches 2 - 05290 CLG Robert Mortain Mortain 1 	<ul style="list-style-type: none"> - 05202 LYC Charles François Lebrun Coutances 1 - 05203 LYC Juliet La Morandière Granville 1 - 05223 LPO Curie-Corot Saint-Lô 1 	<ul style="list-style-type: none"> - 05204 LYC Robert de Mortain Mortain 1 - 05204 LYC Robert de Mortain Mortain 2 - 05204 LYC Robert de Mortain Mortain 3 - 05204 LYC Robert de Mortain Mortain 4
ORNE	néant	<ul style="list-style-type: none"> - 05491 COL Arlette Hee Fergant Vimoutiers 1 - 05491 COL Arlette Hee Fergant Vimoutiers 2 	<ul style="list-style-type: none"> - 05405 LPO Jean Guéhenno Flers 1 - 05402 LPO Navarre-Leclerc Alençon 1 	néant

Mis à jour le 10/03/2022

RECTORAT

168, rue Caponière - B.P. 46184

14061 CAEN CÉDEX

Tél. 02 50 10 14 92 | Mel : sr-caen@unss.org

www.unss.ac-caen.fr | www.unss.org